

Objet : Marché 2018-CAA-061 Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des réseaux d'eau potable des communes de Bonvillard, Sainte Hélène sur Isère et Notre Dame des Millières

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 5 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-025 donnant délégation à Michel ROTA pour les affaires traitant de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « 2018-CAA-061 Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des réseaux d'eau potable des communes de Bonvillard, Sainte Hélène sur Isère et Notre Dame des Millières » est confié à l'entreprise suivante :

PROFIL ETUDES – 17 Rue des Diabes Bleus – 73000 CHAMBERY pour un montant de 50 350,00 € HT.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 31 janvier 2019

Michel ROTA
Conseiller délégué eau assainissement
de la Communauté d'Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20190131-AD_2019-020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2019

Publication : 07/02/2019

